

Agent polyvalent du patrimoine bâti et non bâti

Synthèse de l'offre

Employeur :	COMMUNE DE ROBION
Grade :	Adjoint technique territorial
Référence :	O08417012025
Date de dépôt de l'offre :	13/01/2017
Type d'emploi :	Emploi Temporaire
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/03/2017
Date limite de candidature :	01/03/2017
Service d'affectation :	Technique

Lieu de travail

Département du lieu de travail :	Vaucluse
Lieu de travail :	Place Clement Bros - BP 2 84440 Robion

Détails de l'offre

Emploi fonctionnel :	Non
Grade(s) :	Adjoint technique territorial
Famille de métier :	Patrimoine bâti
Métier(s) :	Ouvrière / Ouvrier de maintenance des bâtiments

Descriptif de l'emploi :

La Mairie de Robion recherche pour un an, un agent polyvalent contractuel qui, sous l'autorité du responsable des services techniques, sera chargé d'effectuer seul ou en binôme, les travaux de maintenance curative et préventive du patrimoine bâti et non bâti de la commune.

Profil demandé :

- * Gout du travail manuel
- * Réactivité, efficacité
- * Ponctualité

- * Respect des directives
- * Expérience dans un poste similaire souhaitée de 1 an
- * CAP ou BEP dans des spécialités de 2nde œuvre souhaité
- * CACES 1 et/ou 9 et/ou 1B apprécié(s)

Mission :

- * Réaliser des travaux de peinture, de maintenance en petite maçonnerie, plomberie, dans les locaux municipaux
- * Réaliser des travaux neufs en réaménagement des locaux
- * Utiliser, entretenir et effectuer la maintenance courante du matériel
- * Appliquer les règles de sécurité
- * Nettoyer les voies, espaces publics et ouvrages d'art
- * Veiller à la propreté des espaces publics et sensibiliser les usagers
- * Participer à la mise en place des manifestations communales

Courriel : grh@mairie-robion.fr

Téléphone : 04 90 76 60 44

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.